

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n°15 (arrêté de promulgation du 27 juillet 1932)

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
27 juillet 1932

Numéro JO
n° 428 du 31/07/1932

Date du numéro
31 juillet 1932

VISAS

Le Gouverneur p. i. de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1^o octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

Vu le décret du 22 juin 1952, rendant applicable aux colonies, pars de protectorat et territoires sous mandat relevant du ministère des colonies, l'article 2 de la loi du 21 décembre 1930, modifiant l'article 41 du Code du commerce, inséré au Journal officiel de la République française du 9 juillet 1932;

TEXTE INTÉGRAL

Ait. 1^o. — Est promulgué à la Côte française des Somalis le décret du 22 juin 1932 susvisé, rendant applicable aux colonies, pays de protectorat et territoires sous mandat relevant du ministère des colonies, l'article 2 de la loi du 21 décembre 1930, modifiant l'article 41 du Code du commerce.

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

antoine